

Il n'en serait pas de même si Ottawa était une grande ville, et si la vie parlementaire occupait la plus grande partie de l'année, comme en Europe et aux États-Unis. Dans ce cas, il faudrait bien que députés et ministres fissent de la capitale le lieu de leur résidence habituelle. Encore, plusieurs y trouveraient des inconvénients graves : ce sont ceux dont la bourse ne s'accommoderait pas des dépenses considérables qu'entraînerait de toute nécessité un système de logement officiel et permanent au siège de l'État, de représentation, et de tout ce qui s'en suit. Un pareil genre de vie ne serait accessible qu'à peu de personnes ; ceux qui l'ont essayé déjà, en ne comptant que sur les ressources de leur position, se sont trouvés déçus et y ont renoncé après une courte expérience.

Il y a peu d'hommes riches parmi nos députés et ministres. Or, pour pouvoir mener un vrai train de ministre à Ottawa, ce n'est pas assez des \$7,000 que reçoivent nos chefs de département ; il faut encore des sources de revenu personnelles. En Angleterre, on considère qu'un membre des Communes qui n'a pas au moins deux mille louis de rente est incapable de tenir son rang convenablement. Cela n'a pas empêché, il est vrai, lord Beaconsfield d'arriver à la représentation et de s'y maintenir, tout pauvre qu'il était d'abord ; mais, aussi, c'était une tentative hardie de sa part : il n'aurait pu y tenir longtemps, et il était au moment de sombrer, criblé de dettes et réduit à rien, si la providence ne fût venue le sauver du naufrage dans la personne d'une noble femme qui lui apporta, avec sa main, une fortune considérable qui permit au grand homme de poursuivre sa carrière.

Que peut coûter ici un train de maison de quatre ou cinq domestiques, avec plusieurs chevaux et voitures ? cinq ou six mille piastres par an au moins dans les conditions ordinaires. Et, lorsque l'occupant de cette maison est un haut fonctionnaire public, forcé de sortir et de recevoir fréquemment, de figurer ainsi que les siens suivant les exigences de sa position !

C'est comme pour les lieutenants-gouverneurs. Croit-on qu'ils ont assez du mince traitement annuel de \$10,000 qu'on leur alloue ! Se figure-t-on que cette somme soit suffisante pour vivre à Spencer Wood, par exemple ? Que l'on entre dans les détails et que l'on calcule s'il est seulement possible de joindre les deux bouts avec \$10,000, pour payer l'entretien d'un château où le personnel d'officiers et de serviteurs ne peut être de moins de douze ou quinze, et où le maître est tenu de recevoir plusieurs fois par année, à ses frais, les membres d'un ministère, d'une législature et autres personnages. A Rideau Hall, dont les proportions sont inférieures à Spencer Wood, lord Dufferin dépensait, outre son traitement qui était de \$48,000, près de \$25,000 de son revenu personnel ; et il trouvait moyen, à part cela, de faire payer au gouvernement près de \$100,000 en sus, pour les frais spéciaux que l'État est tenu de solder.

Si l'on veut que la nation soit dignement représentée, cependant, il faut fournir à ceux qui la gouvernent les moyens de faire honneur à leur position.

A l'occasion de la fête de la Reine, le gouverneur-général a conféré l'ordre de chevalerie de St-Michel et de St-Georges à plusieurs de nos hommes politiques. Voici les noms des nouveaux chevaliers :

L'hon. M. Tupper (Sir Charles), ministre des chemins de fer ;

L'hon. M. Tilley (Sir Samuel), ministre des finances ;

L'hon. M. Campbell (Sir Alexander), maître-général des postes ;

L'hon. M. Cartwright (Sir Richard), ex-ministre des finances ;

Sir Narcisse Belleau, ancien lieutenant-gouverneur de Québec ;

L'hon. M. Howland (Sir William), ancien lieutenant-gouverneur d'Ontario.

Le grade conféré à ces messieurs est celui de chevaliers-commandeurs, K. C. M. G., (*Knight Commanders St-Michael and St-George*). C'est le grade le plus élevé de l'ordre après celui de Grand-Croix.

Le nombre des chevaliers Grand-Croix (G.C.M.G.) est limité à quinze. Le prince Alfred et le prince Arthur figurent en tête de cette liste, qui comprend aussi les noms de lord Lisgar et de lord Monck, deux de nos anciens gouverneurs, ceux de lord Russell et de lord Grey, etc.

Parmi les chevaliers commandeurs, au nombre d'environ cinquante, on remarque Sir A. T. Galt, Sir John Rose, Sir Charles Hastings Doyle, Sir Garnet Wolseley.

Le motto de l'ordre est : *Melioris ævi auspiciam*. Il a été institué en 1860. En 1868, il fut étendu aux colonies et plus spécialement affecté à récompenser les services rendus par les hommes d'État colôniaux.

On croit que l'hon. M. Langevin, qui est déjà, comme on le sait, compagnon de l'ordre du Bain, sera aussi créé chevalier ou baronnet prochainement.

Sir Narcisse Belleau était déjà chevalier. Il reçut son titre du prince de Galles, en 1860.

Le grade de chevalier commandeur de St-Michel et St-Georges donne rang, dans l'ordre de préséance établi par l'étiquette anglaise, après les mêmes dignitaires dans l'ordre du Bain, lesquels suivent eux-mêmes immédiatement les baronnets, et avant les fils de ceux-ci.

M. George Brown, d'après une rumeur, aurait reçu l'offre de ce titre, mais il aurait décliné l'honneur. Cette démarche du chef *clear grit* nous remet en mémoire la déclaration faite par M. Mackenzie, au commencement de son administration, en 1873. Le nouveau premier ministre, ayant eu occasion de parler en public des dignités acceptées par ses prédécesseurs conservateurs, crut devoir dire que lui et ses collègues agiraient différemment sur ce point, qu'ils ne brigueraient pas les distinctions impériales et qu'ils les refuseraient même si elles leur étaient offertes.

M. Cartwright n'a pas fait comme M. Brown. Il était pourtant du ministère libéral lorsque M. Mackenzie fit cette déclaration. Mais ce ministère a cessé d'exister, M. Cartwright a pu se considérer comme libéré de sa solidarité. D'ailleurs, lors même que M. Mackenzie serait encore premier ministre et lui ministre des finances, n'aurait-il pas eu l'exemple de son confrère M. Smith (aujourd'hui Sir Albert), qui a fait partie du cabinet Mackenzie pendant tout le temps que ce cabinet a subsisté et qui ne s'est pas gêné pour accepter le titre de chevalier, lorsqu'on le lui offrit, au commencement de l'année dernière. M. Dorion, un autre ministre du 7 novembre 1873, est également *siré* ; cependant, il n'était plus ministre lorsqu'il fut ainsi honoré des faveurs royales.

A propos du changement de ministre au département des postes, une suggestion à faire serait celle de changer aussi le titre de ce ministre. Ne serait-il pas plus convenable de le désigner sous le nom de directeur général ou ministre des postes, que sous celui de maître-général ?

On s'occupe toujours un peu du futur successeur de M. Letellier, en prévision de la démission de celui-ci. On mentionne, à ce propos, le nom d'un député du district de Québec.

Ne serait-ce pas, pourtant, au tour des Montréalais de réclamer cette dignité pour notre district ?

Il y a eu depuis la Confédération quatre gouverneurs canadiens-français de nommés, et tous les quatre étaient de Québec : ce sont Sir Narcisse Belleau, et les hon. MM. Caron, Letellier et Cauchon. Il y aurait à craindre qu'une cinquième nomination dans les mêmes quartiers consacrerait définitivement l'usage, établi une sorte de prescription en faveur des Québécois. Qu'on y songe pendant qu'il est encore temps de prévenir ce danger.

A. GÉLINAS.

C'est aujourd'hui, jeudi, qu'ont lieu les élections pour la Chambre locale, dans toute la province d'Ontario. Le ministère Mowat est en danger.

## ÇA ET LÀ

Le gouverneur-général est petit, blond, délicat et joli garçon. La princesse est de taille moyenne et élégante ; elle a une figure et une physionomie agréables.

\* \*

La dernière nouvelle, qui paraît certaine, à propos de l'affaire Letellier, est que la question est référée au Conseil privé et ne sera pas jugée avant des semaines sinon des mois.

\* \*

La presse canadienne-française reproche vivement au marquis de Lorne d'avoir dit au régiment de Brooklyn : " Nous sommes tous frères par le sang et la religion."

On trouve ces paroles peu aimables pour la population catholique du pays.

\* \*

Les journaux de Détroit font beaucoup d'éloge de notre compatriote, M. Mazurett, et de mademoiselle Joly, sa belle-sœur, dont la voix et le talent font l'admiration de nos voisins. Un journal va jusqu'à comparer mademoiselle Joly à Albani et dit que c'est la deuxième grande voix que Montréal envoie aux États-Unis.

\* \*

L'*Événement* demande, dans notre intérêt national et politique, que les hommes intelligents et de bonne volonté s'entendent pour modérer la violence de nos discussions politiques et mettre un terme à des excès de langage qui nous ruinent dans l'esprit des autres populations. Il dénonce en particulier les charges qu'on fait contre nos juges, et remarque avec raison que dans les autres provinces les avocats malheureux sont plus discrets et raisonnables.

\* \*

Les socialistes de la Californie ont inséré dans leur programme un article que nous soumettons à l'attention de nos juges. Cet article se lit comme suit :

Tout juge qui gardera devant lui un dossier plus de trois mois, perdra ses émoluments pour le même espace de temps.

Il y a des juges qui n'auraient pas mangé souvent si cet article avait eu force de loi ici, depuis qu'ils sont montés sur le banc. Qu'ils empêchent à tout prix le socialisme de s'introduire dans notre bon pays !

\* \*

*Une Gerbe.*—C'est un volume de poésies dont M. Pamphile Lomay vient d'enrichir notre répertoire national, un recueil d'élégies et d'idylles que tous les amateurs de la littérature voudront se procurer. Il y a, dans un grand nombre de ces poésies, beaucoup de facilité, de grâce, de naturel, de beaux et bons sentiments. Ils sont rares, à l'heure qu'il est, les poètes canadiens qui ont le courage de travailler pour un public si ingrat, adressons au moins un mot d'encouragement et d'éloge à ceux qui persistent à démontrer que la poésie n'est pas morte parmi nous.

\* \*

Le Canada semble favorable à ceux qui y viennent remplir des missions militaires et politique. Exemples : Lord Dufferin et Sir Garnet Wolseley, qui, après son expédition à la Rivière-Rouge contre des gens soumis d'avance, fut promu en grade et chargé de dompter les Achantia. Ses succès, assez faciles peut-être, lui ont valu le titre de Sir et aujourd'hui il est nommé gouverneur du pays des Zoulous et commandant en chef des troupes anglaises dans ce pays. On compte beaucoup sur son habileté pour mettre un terme à cette guerre désastreuse et dompter les Zoulous qui sont de véritables démons.

\* \*

Après le gouverneur et la princesse, le personnage qui a le plus piqué la curiosité publique, le 24 mai, à Montréal, est le révd M. Beecher, qui accompagnait le 13<sup>e</sup> régiment de Brooklyn. Il était curieux de le voir à la revue, caracolant sur son magnifique cheval à la tête de ce régiment. Il

a parlé, naturellement, plusieurs fois, et le dimanche on s'étouffait pour l'entendre prêcher dans une des principales églises protestantes de cette ville. Le scandale de son procès avec Tilton ne l'empêche pas de faire de magnifiques sermons sur la morale. C'est un grand esprit à idées profondes, brillantes et originales.

\* \*

On se demande pourquoi Sir Narcisse Belleau a été le seul Canadien-français décoré le 24 mai. Sont-ce les hommes qui manquent, où y en a-t-il trop dont la position et le méritent sont les mêmes ? Aurait-on craint de faire un choix parmi les hommes politiques, et ne trouvait-on pas, en dehors de la politique, des supériorités assez marquées pour mériter ces décorations !

Quoi qu'il en soit, dans un pays où il n'y a pas de fortunes, les titres ne peuvent être souvent qu'un embarras pour ceux qui les portent, et surtout pour leurs fils. Comment peut-on consentir à être confiseur ou apothicaire quand on est titré ?

\* \*

Programme de M. Clémenceau, le nouveau chef du parti républicain avancé en France :

" Suppression du Sénat ; liberté absolue de la presse ; liberté absolue de réunion ; liberté d'association ; la sécularisation de l'enseignement, dans les personnes et dans les programmes ; suppression des bourses dans les séminaires et la soumission des séminaristes au service militaire ; expulsion de toutes les congrégations ou ordres religieux ; mesures rigoureuses contre les évêques qui dénonceront les lois passées par les Chambres."

Voilà un programme peu rassurant pour ceux qui ont confiance en l'avenir de la république française. Et pourtant Clémenceau sera bientôt l'un des maîtres de la situation.

\* \*

On dit—quoiqu'il ne devrait plus rester rien à dire—que lord Dufferin aurait conseillé au marquis de Lorne de référer la question Letellier en Angleterre, et qu'il serait revenu de Saint-Petersbourg à Londres pour soutenir l'opinion qu'il aurait exprimée contre la démission de l'hon. M. Letellier. D'autres disent que le gouvernement anglais serait mécontent de l'avis que lord Dufferin aurait donné au marquis de Lorne sans consulter les autorités impériales, et que lord Beaconsfield l'aurait rappelé en Angleterre pour qu'il explique sa conduite.

Ce que nous savons ou ce que nous croyons vrai, c'est que lord Dufferin aurait de fait exprimé l'opinion que la conduite de l'hon. M. Letellier ne donnait pas droit de le destituer.

Ce qu'il y a de vrai encore, c'est que, par deux fois, nous avons été bernés comme ceux qui se disaient certains que la démission de l'hon. M. Letellier était une affaire de quelques jours. Vraiment, les gens qui se prétendent renseignés ne devraient plus rien dire : la comédie devient ennuyeuse.

\* \*

Les réflexions que les décisions rendues dans les matières électorales ont suscitées dans la presse canadienne, sont de nature à jeter du discrédit sur nos tribunaux et à faire perdre au public toute confiance dans l'impartialité de la justice. Dans un pays comme le nôtre où on ne respecte rien, où rien n'est sacré pour les politiciens, la justice, qui a tant besoin de respect, devrait être à l'abri des violences et des préjugés de l'esprit de parti.

Le juge qu'on peut soupçonner de mettre ses préférences politiques dans le plateau de la balance, est voué d'avance, quel que soit son jugement, à la colère d'un parti ou de l'autre. Et malheureusement, quand on voit la décision de contestations d'élections où le sort des partis est au jeu, entre les mains de juges tout récemment sortis de l'arène politique, on est tenté d'admettre qu'on ne devrait pas les exposer aux tentations et dans tous les cas aux soupçons.